



Argent saisi pendant perquisition et non restitué

Par **schorp**, le **17/01/2008** à **16:42**

Lors de perquisition à mon domicile et à celui de mon frère il a été saisi 1070€ j'ai fait 36h de garde à vue dans le cadre d'une affaire de stupéfiant puis avec preuve que l'argent saisi provenait du fond de caisse du bar (que j'exploite avec mon frère:cogérants exploitant en sarl) j'ai été relachée.On m'a dit que je récupérerais l'argent après fin d'enquête.Mon frère est passé en comparution directe 2jours après pour détention culture et consommation de cannabis.Il a pris du sursi et mise à l'épreuve...Il n'est stipulé nullepart qu'il y avait saisie de notre fond de caisse et maintenant le procureur me répond que cet argent sert à payer l'amende de mon frère et que je n'ai pas fait appel.

Je n'étais pas au courant que je devais faire appel puisque non jugée et de plus j'ai adressé un courrier 1 semaine après.Est ce légal et que puis je faire?